Image not found or type unknown

Délais de prescription d'un jugement tribunal de commerce

Par **TABAUD PASCAL**, le **09/02/2018** à **11:05**

Bonjour Maître,
Dans le cas d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de MEAUX en 19 juillet 1988, quel en serait le délai de prescription ?

J'ai reçu une relance d'injonction de payer 8 février 2018.

Bien cordialement,
Pascal

Par **youris**, le **09/02/2018** à **11:38**

bonjour,
ce jugement est exécutoire jusqu'en juin 2018.
salutations

Par **JAB33**, le **12/02/2018** à **14:47**

bonjour !
Effectivement ce jugement est exécutoire jusqu'en juin 2018 à condition toutefois qu'il existe un titre exécutoire en bonne et due forme.
Quel type de relance avez vous reçu ?
L'ordonnance d'injonction de payer vous a t-elle été signifiée à personne ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés